

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Adopté

N° CF2236

AMENDEMENT

présenté par
M. Juvin, rapporteur général

ARTICLE 77 BIS

Mission « Relations avec les collectivités territoriales »

I. – Rédiger ainsi le début de l’alinéa 4 :

« Le montant versé au titre de cette reconnaissance n’est pas inclus dans... *(le reste sans changement)* ».

II. – À l’alinéa 11, après le mot :

« attributions »,

insérer les mots :

« exercées au nom de l’État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel